



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –**  
**23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

**Délibération n° 2012/03/27**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE**  
**BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 21 MARS 2012**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

**48**

**48**

**36**

**DATE DE LA CONVOCATION**

**12 mars 2012**

L'an deux mille douze, le 21 mars, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle Maurice Cauvin, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 12 mars 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, SCAFONE, PAMIES, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT, LECLERC

Suppléants : PETIT-COULAUD, PICOURET

Suppléantes :

Excusés : Mme POUGET-CHAUVAT, COUSSEIROUX

MM ROYERE Joël, PRIOUL

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Monsieur Raymond RABETEAU

**OBJET : Affectation résultats 2011 – budget annexe STATION SERVICE**

⊗ Le Conseil Communautaire, après avoir examiné et adopté le compte administratif 2011, statue sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation

⊗ Prenant en considération les éléments suivants :

Pour mémoire

Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 6 783.80 €
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	+ 27 853.08 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2011

Solde d'exécution de l'exercice 2011	+ 3 660.00 €
Solde d'exécution cumulé	+ 10 443.80 €

Besoin de financement NEANT

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat propre à l'exercice	+ 9 673.44 €
Excédent antérieur reporté	+ 27 853.08 €

*TOTAL A AFFECTER* + 37 526.52 €

⊗ Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le BP 2012)

NEANT

2/ Affectation complémentaire « en réserves » (crédit du compte 1068 sur le BP 2012)

NEANT

3/ reprise en section de fonctionnement au BP 2012 sur la ligne 002 recettes d'un excédent de fonctionnement reporté de

37 526.52 €

4/ reprise en section d'investissement au BP 2012 sur la ligne 001 recettes solde d'exécution positif reporté de

10 443.80 €

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourgneuf, le 22 mars 2012  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD